

# COMPT E - R E N D U

**SIVOM DU CANTON  
DE MOUTIERS**  
53 Place de l'Hôtel de Ville  
73600 MOUTIERS

Date de la convocation	06 mai 2008
Date d'affichage	06 mai 2008
Membres en exercice	32
Membres présents	28
Membres votants	28

## SEANCE DU 21 MAI 2008

L'an deux mil huit, le vingt et un mai à dix neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

COMMUNE –NOM –Prénom	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	PROCURATION
<b>AIGUEBLANCHE</b>				
Jean Louis NIEMAZ	X			
Jacky REGAZZONI		X		
<b>LES AVANCHERS</b>				
Robert VORGER	X			
Rémy PERRET	X			
<b>LE BOIS</b>				
Jean LAYMOND	X			
Guy BATTENDIER	X			
<b>BONNEVAL</b>				
Louis HYVOZ	X			
Stéphane HYVOZ	X			
<b>FEISSONS SUR ISERE</b>				
François DUNAND	X			
Anna RIMBOUD	X			
<b>FONTAINE LE PUIT</b>				
Bernard CHATELLET	X			
Marin SOLLIER	X			
<b>HAUTECOUR</b>				
Christophe LAMBERT	X			
Christian CULLET	X			
<b>LA LECHERE</b>				
Pierre FORAT	X			
Bruno MAGNIEN	X			
<b>MOUTIERS</b>				
NIVELLE Philippe	X			
Aïcha DEMONNAZ	X			
<b>NOTRE DAME DU PRE</b>				
Henri BORLET	X			
Philippe BLAFFA	X			
<b>SALINS LES THERMES</b>				
Jacky DE MARTIN	X			
Maxime SILVESTRE	X			
<b>SAINT JEAN DE BELLEVILLE</b>				
Fabrice PANNEKOUCKE	X			
Eric MARTINEZ			X	
<b>SAINT MARCEL</b>				
Jean-Pierre MIRANDE	X			
Aurélie GUILLOT	X			
<b>SAINT MARTIN DE BELLEVILLE</b>				
M. Jean Luc DIMAND	X			
Carole GROS		X		
<b>SAINT OYEN</b>				
Thierry BRUNIER	X			
Yves AIMOZ	X			
<b>VILLARLURIN</b>				
Maurice SCIOSCIA	X			
Jean-Paul ULLIEL	X			

Assistait également à la réunion M. Nouare KISMOUNE.

## ORDRE DU JOUR



1. Monsieur BURQUIER, Receveur principal de Moûtiers, présentera les activités de la Trésorerie.
2. Approbation du Compte rendu de la réunion du 14 avril 2008.
3. Publicité des arrêtés du Président.
4. Délégation au Président (art. L 5211-10 CGCT)
5. Indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents
6. Désignation des Membres de la CAO.
7. Nomination d'un représentant au LAC.
8. Tarifs de l'École de Musique.
9. Dorons de BOZEL : Bilan des aménagements.
10. Questions diverses.

1. Monsieur BURQUIER, Receveur principal de Moûtiers, présente les activités de la Trésorerie.

**2. Approbation du Compte rendu de la réunion du 14 avril 2008.**

- Aucune observation.

**3. Publicité des arrêtés du Président.**

- Le Président présente les arrêtés de délégation de fonction aux six vice-présidents qu'il a signés.

**4. Délégation au Président (art. L 5211-10 CGCT)**

SIV 2008-16 /

**DELEGATION AU PRESIDENT: ART L 5211 - 10 CGCT**

Conformément à l'article L.5211 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé que le président reçoive délégations d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget du SIVOM de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par le SIVOM à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de le SIVOM,
- de l'adhésion à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire et de la politique de la ville,

- de la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque leur montant excède 45 000 €,
- de l'aliénation de biens mobiliers ou immobiliers supérieurs à 4 600 €.

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Comité syndical des décisions prises en vertu de la présente délibération.

Conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Comité Syndical pourront faire l'objet de l'intervention d'un Vice-président en cas d'empêchement de M. le Président.

La délégation doit permettre le bon fonctionnement de le SIVOM, éviter les blocages, tout en limitant la multiplication des réunions.

Le Président pourra déléguer aux vice-présidents par arrêté.

**LE COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré,

**VOTE** à l'unanimité les délégations au Président comme précédemment définies.

<b>Reçu en Sous-Préfecture le</b>
-----------------------------------

## 5. Indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents

<b>SIV 2008-17 / INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU BUREAU</b>
---

VU les articles L.5211-12 et R.5212-1 et R 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'élection du Président et du Bureau,

Le Comité syndical propose de fixer les taux d'attribution des indemnités de fonction selon le barème en vigueur.

Population du SIVOM : 16 810 habitants  
 Tranche de population correspondante: 10 000 à 19 999 habitants

Indemnité du Président :

Le maximum est égal à 21,66 % de l'indice but 1015,  
 Soit : 810,36 € brut par mois (valeur au 1<sup>er</sup> mars 2008).

Indemnité d'un Vice-Président :

Le maximum est égal à 8,66 % de l'indice but 1015,  
 Soit : 323,99 € brut par mois (valeur au 1<sup>er</sup> mars 2008).

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, (abstention de Messieurs VORGER-PANNEKOUCKE- LAMBERT- MIRANDE- DIMAND).

DECIDE d'attribuer à compter du 15 Avril 2008 et pour une durée de trois ans, les indemnités de fonctions suivantes :

- **Au Président** :  
- 60 % de l'indemnité maximum

Aux Vice-présidents qui reçoivent délégation de fonctions du Président :

- **du 1<sup>er</sup> au 6<sup>ème</sup> Vice-président** :  
- 60 % de l'indemnité maximum

Le Comité décide de revoir ces indemnités sous 3 ans.

Reçu en Sous-Préfecture le

## 6. Désignation des Membres de la CAO.

SIV 2008-18 / **DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la composition de la Commission d'Appel d'Offres compétente dans le cadre de la procédure d'attribution des marchés publics.

Le Syndicat comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, il y a lieu de procéder à l'élection d'un Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

La Commission ainsi désignée se compose comme suit:

Président : Monsieur Philippe NIVELLE, ou son représentant

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean LAYMOND	M. Robert VORGER
M. Thierry BRUNIER	M. Jean Paul ULLIEL
M. Christophe LAMBERT	M. Jean-Luc DIMAND
M. Marin SOLLIER	M. Henri BORLET
M. Maxime SILVESTRE	M. Pierre FORAT

Reçu en Sous-Préfecture le

## 7. Nomination d'un représentant au LAC.

SIV 2008-19 / **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU SIVOM AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LOISIRS ANIMATIONS CULTURE**

Le Président rappelle qu'à la suite de la fermeture de la Maison des Jeunes et de la Culture de la Région de Moûtiers une nouvelle Structure s'est mise en place, l'Association Loisirs Animation Culture. Cette association a mis en place des activités destinées aux adultes. Elle participe à la réflexion mise à l'étude par le SIVOM et visant à bâtir un nouveau projet de développement à destination des jeunes sur le Canton.

Cette association propose qu'un poste du Conseil d'administration soit ouvert à un élu du SIVOM.

**LE COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré, (abstention de Monsieur VORGER)

**DESIGNE** Monsieur Robert VORGER pour le représenter au Conseil d'Administration de l'Association Loisirs Animation Culture.

Reçu en Sous-Préfecture le

## 8. Tarifs de l'École de Musique.

SIV 2008-20/

### TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Le Président rappelle au Comité syndical que lors de la séance consacrée au vote du budget primitif, le comité syndical la participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école à 550 €/enfant.

Depuis la rentrée 2005, les tarifs de l'école de musique sont fondés sur le quotient familial. Il est donc proposé de reconduire ce dispositif. Par ailleurs des ajustements sont appliqués cette année. Les tarifs pour la saison 2008/2009 figurent en annexe.

LE COMITE SYNDICAL, le Président entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux tarifs tels qu'énumérés en annexe pour l'année scolaire 2008/2009.

Reçu en Sous-Préfecture le

## 9. Dorons de BOZEL : Bilan des aménagements.

Monsieur François DUNAND, Vice-président chargé notamment des cours d'eau rappelle que le SIVOM de Moûtiers a été sollicité par la fédération de Canoë-kayak et les professionnels de l'eau vive au sujet des préoccupations qu'ils rencontrent sur le Dorons de Bozel.

Cette rivière est un axe fréquenté l'été par de nombreux professionnels. Or, l'aire de débarquement existante appartient à un privé, la Société Chardon Loisirs, qui a réalisé sur le site un chalet, des places de stationnement ainsi que le cheminement de sortie des canoës. Les représentants de cette entreprise ont fait savoir qu'ils ne souhaitent plus voir débarquer ses concurrents sur son domaine.

Un terrain situé à l'amont de la plateforme Chardon Loisir et propriété du Conseil général de la Savoie a été sommairement aménagé. D'autres problématiques subsistent qu'il convient de traiter en lien avec les professionnels et les communes concernées. Il s'agira notamment d'étudier l'hypothèse de créer d'autres aires de débarquement sur les communes de Salins les Thermes ou Moûtiers.

Par ailleurs, le sentier qui longe ce cours d'eau est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Avec l'ensemble des acteurs concernés (Fédérations sportives- Conseil général- Société de Pêche- SIVOM de Bozel- Communes...), une réflexion est engagée

pour sécuriser le cheminement. A ce titre une réunion est programmée le Mercredi 28 mai 2008 à l'initiative du Maire de Brides les Bains.

**MODIFICATION DU QUORUM : ARRIVEE DE MME Aïcha DEMONAZ**

**10. Questions diverses.**

Le Président propose un calendrier prévisionnel des réunions du SIVOM qui pourrait se décliner comme suit :

- Mercredi 25 juin 2008.
- Mercredi 27 août 2008.
- Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2008.
- Mercredi 26 novembre 2008
- Mercredi 17 Décembre 2008

Les séances du Comité syndical se déroulent en général à 19h00. Le Président propose que périodiquement, une personnalité du Canton soit invitée pour présenter les activités de son administration ou de son entreprise. Ainsi, il est prévu d'inviter prochainement le Chef de corps des pompiers et le chef de la brigade de gendarmerie de Moûtiers.

Le Président propose à chaque Vice-président de présenter sa délégation ainsi que les chantiers à venir.

Monsieur Christophe LAMBERT, Vice-président chargé des équipements sportifs propose une visite des équipements sportifs du SIVOM le 25 juin 2008. Le rendez-vous est fixé sur le parking du gymnase à 18h00'. Il présente également la prestation de contrôle des équipements sportifs situés sur les communes. Le SIVOM, devant réaliser cette prestation, un marché a été mis en place. Il est proposé d'en faire bénéficier chaque commune en fonction de ses besoins. La prestation se déroule tous les deux ans. Il est proposé, lors de la prochaine consultation, d'étendre ce dispositif aux aires de jeu.

Enfin le Président présente la situation du Centre Hospitalier Albertville Moûtiers.

**Dates à retenir : Inauguration du Lycée Ambroise CROIZAT de Moûtiers : lundi 02 juin 2008 à 11h30'.**

Moûtiers, le 26 mai 2008,  
Le Président,

Philippe NIVELLE